

Compte rendu du Conseil municipal du 10 juin 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 juin 2014 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire

M. Christian MOREL, Maire délégué

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminda GUIBLAIN, Jacky JOANNIS, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, adjoints et conseillers municipaux avec délégation

Mmes et MM. Annie PETIT, Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence BONHENRY, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Geneviève SCHAAP, et Sébastien LE CANN, Daniel MARMAGNE, conseillers municipaux

Était absent et excusé : M. Yves SCALABRINO (pouvoir à Geneviève SCHAAP)

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Ouverture de séance à 20 H 15.

Monsieur le Maire demande à Magali HIRARDIN, secrétaire de séance de faire l'appel ; le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2014

Le compte rendu n'apporte aucune observation, il est adopté.

ADMINISTRATION GENERALE – Jurés d'assise

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le nombre de noms à tirer au sort est de 9, trois fois le nombre attribué pour Monéteau et Sougères sur Sinotte. Lors du tirage au sort, il n'appartient pas au conseil de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités.

Pour information : les jeunes de moins de 23 ans en 2014 ne pourront être désignés, les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent solliciter une dispense.

Par contre, la liste communale ne pourra comprendre de jurés qui bien qu'inscrits sur la liste générale, n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assises, c'est-à-dire dans le département de l'Yonne.

Après tirage au sort, les nominés sont :

1. AUTREBON Xavier
2. CHALONS Valérie
3. CONNAT Sylvette
4. MERCIER Cynthia
5. MERY Gwendoline
6. NIVELON Barbara
7. QUAGLIOTTI Liliane
8. SUIR Chantal

Le conseil municipal prend acte des nominés.

AFFAIRES SCOLAIRES – Adoption du règlement Intérieur des services Périscolaires

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Madame l'adjointe aux affaires scolaires explique qu'à l'appui de sa politique en matière éducative et pédagogique autour de l'enfant et de sa famille, la Ville de Monéteau a pris la décision de mettre en place des services périscolaires, et de les développer dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Le service périscolaire gère notamment les structures d'accueil périscolaire matin, midi et soir.

L'accueil périscolaire comprend :

- L'accueil du matin à partir de 7h30 et jusqu'à l'ouverture des classes,
- L'accueil du midi entre la fin des classes du matin et l'ouverture des classes de l'après-midi,
- Les activités proposées,
- L'accueil du soir jusqu'à 18h30.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires rappelle que l'utilisation de ces services municipaux nécessite l'établissement d'un certain nombre de règles pour en assurer le bon fonctionnement.

C'est ainsi qu'un règlement intérieur spécifique rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigé.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires explique que ce règlement, dont elle fait lecture, fera l'objet d'une publicité en direction des utilisateurs.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement intérieur des services périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 23 voix contre 4,

DECIDE d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires tel que présenté.

L'opposition regrette la radicalité de certains changements par rapport au fonctionnement actuel, notamment pour ce qui concerne la restauration scolaire.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Commission MAPA

Rapporteur : Robert BIDEAU

Par courrier en date du 6 mai 2014, les membres élus du groupe « Construisons l'Avenir Ensemble » :

Mme Geneviève SCHAAP, M. Sébastien LE CANN, M. Daniel MARMAGNE et M. Yves SCALABRINO,

sollicitent la possibilité de présenter une liste en vue de siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

- Membre titulaire : M. Sébastien LE CANN
- Membre Suppléant : M. Daniel MARMAGNE

Pour rappel :

En application du code des marchés publics et de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée du maire de la commune, président de la commission ou son représentant, et de cinq membres de l'assemblée délibérante désignés par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

La commission d'appel d'offres présente les caractéristiques suivantes :

- commission permanente désignée pour la durée du mandat ;
- le collège élu pour la commission permanente d'appel d'offres est également compétent pour siéger au sein des jurys et commissions composées en jury, tels que prévus aux articles 24, 69, 70, 74, 167 et 168 du code des marchés publics ;
- le collège élu pour la commission permanente d'appel d'offres est également compétent pour déterminer les offres les plus avantageuses pour les marchés passés sous forme de MAPA (Marchés A Procédure Adaptée), à la demande du maire ou de l'adjoint référent du dossier.

Sont conviés, à titre consultatif, le ou les techniciens qui ont travaillé sur le projet, le directeur général des services et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant la demande du groupe « Construisons l'Avenir Ensemble »,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Après avoir, sur proposition de monsieur le maire, et avec l'accord unanime de l'assemblée procéder à un vote à main levée,

Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants :	27
Bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Sièges à pourvoir :	5
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :	5.40

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : Tous unis pour Monéteau Sougères Paolo ZAROS Jean-Luc SALMON Christian MOREL Christian DEUILLET Annie PETIT Christine FERNANDEZ	24	4	0	4
Liste 2 : Construisons l'Avenir Ensemble Sébastien LE CANN	3	0	1	1

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- A : Paolo ZAROS
- B : Jean-Luc SALMON
- C : Christian MOREL
- D : Christian DEUILLET
- E : Sébastien LE CANN

Membres suppléants

Nombre de votants : 27
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 Sièges à pourvoir : 5
 Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5.40

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : Tous unis pour Monéteau Sougères Daniel CRENÉ Magali HIRARDIN Patrick PICARD Jeannine GUILLEMOT Jean DELAS Jérôme DELORME	24	4	0	4
Liste 2 : Construisons l'Avenir Ensemble Daniel MARMAGNE	3	0	1	1

Proclame élus les membres suppléants suivants :

A : Daniel CRENÉ

B : Magali HIRARDIN

C : Patrick PICARD

D : Jeannine GUILLEMOT

E : Daniel MARMAGNE

Rappelle qu'il est pourvu au remplacement des membres titulaires ou suppléants conformément à l'article 22 du code des marchés publics.

Décide que la commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury, tels que prévus aux articles 24, 69, 70, 74, 167 et 168 du code des marchés publics.

Décide que la commission d'appel d'offres aura vocation à déterminer les offres les plus avantageuses pour les marchés passés sous forme de MAPA (Marchés A Procédure Adaptée), à la demande du maire ou de l'adjoint référent du dossier.

FINANCES – Nouveaux Rythmes Scolaires - Logiciel « enfance / jeunesse » - Demande de subvention à la Caisse d'Allocation Familiale

Rapporteur : Marie LEGENDRE

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'accompagne de l'acquisition et du déploiement d'un logiciel « enfance / jeunesse » pour globaliser et faciliter la gestion des inscriptions scolaires, de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, des activités périscolaires et des activités extra scolaires.

Cette acquisition pouvant faire l'objet d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, il y a lieu de présenter une demande de financement en ce sens.

Opération		Montant € HT
Logiciel « enfance / jeunesse »		
- Logiciel et fourniture de terminaux de pointage		6 010,00
Plan de financement	Taux	
Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne (dans la limite de 80% du tarif global)	33.3 %	2 000,00
Commune	66.7 %	4 010,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne pour l'achat d'un logiciel « enfance / jeunesse »
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération,
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville sera assuré à l'aide des crédits prévus à cet effet.

FINANCES – Tarifs liés aux Nouveaux Rythmes Scolaires

Rapporteur : Daniel CRENE

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, et en complément de la fixation des tarifs des services périscolaires adoptés par le Conseil Municipal en sa séance du 29 avril 2014, le comité de pilotage propose d'étudier la disposition suivante :

Pour éviter tout abus pouvant nuire au bon fonctionnement du service communal de restauration scolaire, tout en permettant aux parents, dans les cas exceptionnels, une inscription « de dernière minute », il est proposé que toute inscription exceptionnelle à la cantine devra se faire, par écrit, au minimum la veille avant midi. Un tarif majoré de 4.50€ serait appliqué.

Il est donc proposé le nouveau tarif suivant :

Inscription exceptionnelle à la restauration municipale : 4.50€ (au lieu du tarif général à 3.20€)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 23 voix contre 4,

FIXE le tarif communal explicité ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2014. (Le tarif cantine actuel est applicable jusqu'à la fin de cette année scolaire, puis remplacé par les nouveaux).

URBANISME – Intégration de l'allée Abbé Pierre au domaine public communal

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU le courrier de DOMANYS, en date du 15 novembre 2012, demandant l'accord de la Commune de Monéteau pour la rétrocession de l'Allée Abbé Pierre et d'une pompe de relevage des eaux pluviales et usées ;

CONSIDERANT que la voirie et les bâtiments sont sur une même parcelle : AM 113 ;

CONSIDERANT que la parcelle concernée est en zone UBa du Plan Local de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'acquisition de la voirie, l'allée Abbé Pierre, et de la pompe de relevage pour l'euro symbolique non versé.

PRECISE que les frais liés la vente, dont le détachement de la voirie par un géomètre, seront à la charge de DOMANYS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte notarié ou administratif à intervenir.

DECIDE le classement de l'allée Abbé Pierre dans le domaine public communal.

URBANISME – Mutualité Française Bourguignonne / Office Auxerrois de l'Habitat – Construction de 20 logements locatifs sociaux et d'une salle multifonction à destination des personnes retraitées

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire présente l'opération de construction de 20 logements locatifs sociaux et d'une salle commune multifonction à destination des personnes retraitées, à Monéteau, « Les Prés Hauts » :

La Mutualité Française Bourguignonne souhaite, dans le cadre du concept « Vill'âge Bleu », se développer sur la commune de Monéteau, en partenariat avec un bailleur social. Le concept Vill'âge Bleu

a pour objectif de permettre, à des personnes retraitées autonomes, d'accéder à un habitat individuel, en disposant de prestations et de services de qualité.

À ce titre, la Mutualité Française Bourguignonne, a sollicité l'Office Auxerrois de l'Habitat afin de mener une étude de faisabilité pour la création de 20 logements locatifs sociaux et d'une salle commune multifonction sur 3 parcelles contiguës, propriété, aujourd'hui, de Domanys.

Une convention définira les modalités de partenariat avec entre l'OAH et la Mutualité Française Bourguignonne. Cette convention portera sur la gestion locative : biens loués, nature des interventions, montant du loyer et échéances.

Le terrain est situé entre la rue de Sommeville et le chemin rural n°21 dit « chemin des Prés Hauts ».

Il est composé de 3 parcelles cadastrées section AY n°79, 35 et 471 d'une contenance totale de 10 828 m².

Le Conseil d'Administration de Domanys a autorisé la vente du foncier, à l'Office, au montant de 255 000 Euros.

L'étude de faisabilité, réalisée par les services de l'Office, fait apparaître que l'opération pourrait proposer une mixité de logements et de lots en accession à la propriété répartis comme suit :

14 T2 de 50m² (10 logements PLUS - prêt locatif à usage social - et 4 logements en PLAI - prêt locatif aidé d'intégration) avec garage accolé et jardin privatif

6 T3 de 70 m² (4 logements PLUS et 2 logements en PLAI) avec garage accolé et jardin privatif

Une salle multifonction de 40 m² avec sanitaires et kitchenette et une chambre d'hôte de 25 m² avec sanitaires.

5 lots à bâtir destinés à la vente

La nouvelle voirie desservant le projet sera rétrocédée à la commune à l'issue des travaux.

Cette opération pourra être réalisée en conception-réalisation, afin de maîtriser son coût, et d'optimiser son délai de réalisation.

Plan de financement prévisionnel :

	Montants en € (TVA 5,5%)
Subvention Etat	34 800
Subvention intercommunalité	26 000
Subvention ville de Monéteau	230 000
Prêt CDC	190 516
Prêt CDC Foncier	450 000
Prêt CARSAT	1 037 000
Apport	628 625
TOTAL	2 596 941

Monsieur le maire explique à M. Le Cann que l'OAH intervient en tant que « constructeur » et la Mutualité en tant que « gestionnaire ». Ces deux organismes présentent à ce jour toutes les garanties pour assurer, sur le long terme, ce type d'opération. Ces logements répondront à des attentes déjà manifestées localement.

Monsieur le maire informe qu'il rencontrera prochainement 2 investisseurs intéressés à lancer des programmes de construction de logements sociaux sur Monéteau.

RESSOURCES HUMAINES – Dispositif « Emplois d’Avenir » – recrutement d’un troisième jeune

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Madame l’adjointe aux affaires sociales informe l’assemblée :

Depuis le 2 mai 2013, deux jeunes ont été recrutés avec le dispositif « emplois d’avenir » qui a pour objet de faciliter l’insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d’un contrat d’accompagnement dans l’emploi de 3 ans maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementales, soit un fort potentiel de création d’emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n’appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Depuis le 2 mai 2014, un des deux emplois n’est plus pourvu. Le recrutement est en cours et compte tenu des besoins au sein des Services Techniques notre commune peut donc décider de créer un troisième emploi d’avenir en conciliant ses besoins avec la perspective d’aider un jeune demandeur d’emploi à s’insérer dans le monde du travail.

L’aide à l’insertion professionnelle versée par l’Etat est fixée à 75% du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s’accompagne d’exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Madame l’adjointe aux affaires sociales propose à l’assemblée :

Par conséquent, un troisième emploi d’avenir à temps complet pourrait être recruté au sein de la commune en technique.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d’un an renouvelable jusqu’à trois ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Vu la loi n° 2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n°2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d’une nouvelle section dédiée aux contrats d’avenir dans le code du travail,

Vu l’arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l’aide financière de l’Etat,

DECIDE :

- D’adopter la proposition de recruter un troisième emploi d’avenir
- D’inscrire au budget les crédits correspondants

Il est précisé que le dispositif s’éteindra le 30 juin 2014. En cas de défection d’un jeune en cours de contrat, il ne pourra plus être remplacé, sauf à ce qu’un nouveau dispositif du même type soit relancé par le gouvernement. Pour rappel, peuvent être recrutés en emploi d’avenir les jeunes sans emploi de 16 à 25 ans.

COMMISSIONS

Commission Voirie du 10 mai 2014

Rapporteur : Patrick PICARD

La commission s'est réunie dans un premier temps à la mairie pour examiner le programme qui sera lancé cette année.

Par ailleurs, toutes les études en cours ou les projets examinés à un moment donné durant les mandats ont été déclinés afin que l'ensemble des conseillers puissent prendre connaissance des différentes rues déjà en cours de réflexions.

- * Le tableau de programmation va être remis à jour en fonction de vos propositions et des priorités
- * Il est certain que de nouvelles idées viendront le compléter. En fonction de vos décisions, la prochaine réunion aura lieu directement sur le terrain afin de rentrer plus précisément dans la réflexion de nos prochaines études : rien n'est donc figé.

La commission s'est ensuite rendue sous les explications averties de Paolo ZAROS sur le site du CIGA pour visiter ce bâtiment d'une surface de 2 710 m².

Enfin, nous avons terminé par les installations de nos services techniques et l'ensemble de la commission a souligné le soin apporté à la tenue et au rangement fait par nos services.

M. ZAROS rend compte de sa visite aux services techniques, avec M. PICARD et Mme SALIGOT, au cours de laquelle ils se sont présentés aux agents. Les règles, les attentes, les droits et les devoirs de chacun ont été rappelés. M. ZAROS participera également aux réunions de service qui sont organisés avec le DGS.

M. PICARD indique que M. ZAROS est la « porte d'entrée » pour toute demande relative aux services techniques, hormis la partie « espaces verts » qui relève de Mme SALIGOT.

Commission Scolaire du 24 mai 2014

Rapporteur : Marie LEGENDRE

L'objectif de cette commission était de faire part aux élus, membres de la commission, des assouplissements sur les Nouveaux Rythmes Scolaires décidés par le Comité de pilotage et approuvés par Monsieur le Maire.

1. Il sera désormais possible le jeudi avant 18H00 de prévenir le service de vie scolaire, par écrit ou par mail des modifications nécessaires (absence ou présence) d'enfants inscrits la semaine qui suit.
2. Toute inscription exceptionnelle à la cantine devra se faire par écrit ou par mail, au minimum la veille avant midi avec un tarif majoré : 4.50 € (pour les enfants non inscrits).
3. Toute absence de l'enfant doit être signalée dans les 48 heures par mail ou courrier, seule la transmission d'un certificat médical de l'enfant exonérera la famille du paiement de la cantine et de l'accueil périscolaire. Le tarif des activités reste entier et invariable sur le cycle.

La commission a également travaillé sur le règlement intérieur et apporté des modifications ; ce règlement vous sera distribué après la mise à jour.

La commission a également abordé les transports scolaires qui causaient problème le mercredi pour le retour à 11H50 des enfants de Sougères et Pien.

Après examen, le Conseil Général mettra en place un retour le mercredi avec un autre transporteur (Cars CRESSON) ; par conséquent, il n'y a plus de problème à ce niveau.

Commission Culture / Communication du 3 juin 2014

Rapporteur : Pierre MONIN

Présents :

Pierre MONIN, Christian MOREL, Daniel CRENÉ, Jean-Luc SALMON, Jeannine GUILLEMOT, Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Béatrice TAILLANIER, Arminda GUIBLAIN, Marie-France PRIVÉ, Lionel DARLOT, Jérôme DELORME, Jacky JOANNIS, Yves SCALABRINO, Paolo ZAROS, Nathalie DELAITRE.

- **MANIFESTATIONS 2014**

Retraite aux flambeaux

La retraite aux flambeaux aura exceptionnellement lieu le **samedi 12 juillet** pour cause de finale de coupe du monde de football le 13 juillet. L'animation musicale sera assurée par la Banda *Tapage Diurne* de Chablis. Le départ se fera de la place de l'église et l'arrivée à l'aire des peupliers. Le détail du parcours reste à définir. La municipalité offrira comme chaque année un tour de manège gratuit aux enfants et une glace à la fin lorsqu'ils rapporteront leurs flambeaux. L'association de jonglage *Faya Jungle Circus* sera de nouveau sollicitée pour animer le site avant le départ et sur le parcours.

A noter : compte-tenu de la date retenue, il faudra prévoir une nuit de gardiennage du site (entre le 12 juillet au soir et la reprise du site par le comité des fêtes le 13 juillet).

Une annonce pour établir la liste des élus bénévoles pour cette soirée sera faite lors du prochain conseil municipal.

11 novembre

M. Monin rappelle que c'est l'orchestre Générique qui animera le repas des anciens qui se déroulera le **mardi 11 novembre**.

Repas de Noël communal

Le repas de fin d'année pour le personnel et les élus se déroulera **le samedi 13 décembre 2014**.

Et sera animé par l'orchestre de Mathieu Chocat.

Arbre de Noël des enfants du personnel et des élus

En 2013, 22 enfants ont assisté au spectacle donné par le cirque Star et qui a connu un vif succès.

Toutefois, la difficulté pour trouver une animation de qualité pour un budget restreint et pour un public composé d'une vingtaine d'enfants amène à repenser l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des élus et du personnel qui aura lieu le **dimanche 14 décembre 2014 après-midi**.

Il est proposé d'étudier la possibilité d'offrir un après-midi récréatif à l'extérieur dans un établissement proposant ce genre de prestation (Ex : Yumbao à Appoigny, Pirates et corsaires et patinoire ou bowling de Monéteau...)

Les contacts avec ces prestataires seront pris prochainement.

Spectacle de Noël pour les enfants de la ville (conte de Noël)

Le spectacle de Noël se déroulera le mardi **16 décembre 2014** dans les mêmes conditions que les autres années. L'animation sera assurée par la troupe de partenaire+ (déjà en 2012 et 2010). Ce sera un conte musical « *Le fabuleux destin de Margotine* », l'histoire d'une poupée d'un marionnettiste qui a été oubliée dans une salle de spectacle et qui va vivre des aventures fabuleuses...chansons, lumières et histoire pleines d'espoir et de liberté.

- **FORUM DES ASSOCIATIONS**

Une réflexion a été menée suite au constat de l'essoufflement du pot des associations et de la réception d'accueil des nouveaux habitants. Il a été proposé de fusionner les deux réceptions en un forum des associations qui se déroulera au gymnase le **samedi 6 septembre**. Les associations de la ville ont été contactées pour savoir si elles seraient intéressées. Dans le cas de réponses favorables, une réunion d'organisation sera programmée pour établir un planning précis de la journée. L'idée étant d'avoir un maximum de démonstrations et d'animations au cours de cette manifestation.

Le guide pratique de la ville n'étant plus à jour, il est demandé aux membres de la commission sous quelle forme ce support doit être reconduit. Actuellement il est édité sous la forme de fiches pratiques insérées dans une pochette. Devant la faible diffusion (aux nouveaux habitants) et le peu de demandes de ce document et compte-tenu du fait que ce guide reprend les mêmes informations que notre site Internet et notre agenda municipal, il est proposé et accepté de ne pas reconduire cette édition jugée superflue et trop coûteuse.

- **MARCHÉ MAGAZINE MUNICIPAL**

Le marché avec l'imprimerie Voluprint pour la mise en page et l'impression du magazine municipal arrivant à échéance, un nouveau marché a été relancé. A la date de clôture des candidatures, une seule entreprise avait fait une offre et il s'agit de Voluprint à Perrigny.

L'échéance du prochain numéro étant très rapprochée (début juillet) il est proposé de ne rien changer pour ce numéro n°75. Puis, pour les prochaines éditions, il est proposé de créer un comité de rédaction amené à se réunir et à travailler en amont de chaque numéro du magazine. Aussi, M. Monin, M. Darlot, Mme Taillandier M. Crené et M. Morel se portent volontaires pour intégrer ce groupe « comité de rédaction ». La relecture et correction après mise en page se feront quant à elles en interne.

Une réflexion devra également être menée pour travailler sur le choix du titre et la mise en page du magazine municipal (choix du titre, à modifier ou non ?, police de caractère, mise en page...)

D'une manière générale, il est proposé de retravailler et de remanier nos supports de communication (site Internet, magazine, agenda municipal...) pour qu'il y ait une harmonie entre eux et que chacun puisse répondre à un objectif et à un public précis, ce qui n'est pas forcément le cas actuellement.

Aussi, M. Monin, M. Darlot, M. Delorme, M. Crené et M. Salmon se portent volontaires pour intégrer ce groupe. Une réunion de réflexion sera prochainement proposée à ce sujet.

M. Le Cann demande si un autre moyen pourrait être envisagé pour la distribution du Magazine. Réponse négative. Historiquement mis en place pour assurer une certaine proximité des conseillers municipaux avec la population, qui peuvent, à l'occasion, les rencontrer. Si un conseiller se verrait dans l'impossibilité d'assurer la distribution, celle-ci serait partagée par les autres conseillers disponibles.

M. le maire est étonné qu'un seul prestataire ait répondu au marché pour la mise en page et l'impression du magazine.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Monin précise que l'Yonne Tour Sport fera une escale à Monéteau dans sa tournée 2014 le jeudi 14 août.

- Le 24 août prochain, le 70^e anniversaire de la libération de Monéteau et d'Auxerre sera célébré conjointement avec la ville d'Auxerre. La matinée de cette journée sera consacrée à la commémoration de la libération de Monéteau avec un dépôt de gerbe rue d'Auxerre, puis au monument aux morts. Une lecture théâtralisée d'un texte écrit par Thierry Robin de l'ARORY et spécialiste de la question sera faite par un acteur de l'Yonne-en-Scène pour se terminer par un départ vers Auxerre des véhicules d'époque. La suite des commémorations se déroulera à Auxerre.

-

Commission Environnement du 5 juin 2014

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Excusés : Mesdames Florence BONHENRY, Marie LEGENDRE, Messieurs Patrick PICARD, Paolo ZAROS

1. NETTOYAGE DU RU DE BAULCHES

La tempête a malmené les arbres lesquels cassés ou déracinés jonchent le Ru de Baulches lieu de quiétude fréquenté, en particulier par les pêcheurs. Cette zone est devenue dangereuse.

Certains endroits ne sont qu'un amoncellement de branches pouvant créer des engorgements et provoquer en cas de rivière haute, des inondations.

Monsieur LAUGELOT de la Société Forestière se chargerait du nettoyage de la zone par abattage avec sélection du bois, à conserver pour certains et par broyage pour les autres, sans compensation financière.

Monsieur Lucien NAUDOT gestionnaire délégué par la propriétaire de la parcelle de terrain qui longe le ru, Madame O'NEILLE, autorise Monsieur LAUGELOT à y étendre son action.

Selon Messieurs Michel BREDEAU, Président de l'association des Pêcheurs de MONETEAU et Jacques KRYWDYK, Président de l'Union des Pêcheurs d'AUXERRE (qui étaient présents) nous pourrions nous mettre en relation avec les communes environnantes qui longent le Ru de Baulches, à savoir SAINT GEORGES et PERRIGNY afin d'effectuer le même travail ceci dans un souci de sécurité.

2. CONSOLIDATION DE LA BERGE DES PEUPLIERS

Nous sollicitons les services de la Société EMERAUDE afin de reconstituer la partie de berge de la rive droite de l'Yonne vers les Peupliers qui a été érodée, en utilisant la technique de tunage en bois auto clavé (panneaux tressés fixés sur des pieux en bois traité) protection durable dans le temps (une nouvelle végétalisation y sera effectuée). Cette intervention ne pourrait se faire que lorsque l'Yonne sera en chômage (ou en eau très basse).

La dimension de l'espace à reprendre est de 264 m² sur une hauteur de 0.60 m

Monsieur ROLAZ le responsable nous a transmis un devis très intéressant.

3. ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Le service technique souhaiterait faire l'acquisition d'une débroussailleuse électrique fonctionnant sur batterie au lithium de 18 volts (avec une batterie de rechange, rechargeable sur secteur durant 1 à 8h00) ayant une autonomie suffisante d'une demie journée au minimum pour effectuer 1000 à 1500 mètres linéaires de coupe pour l'entretien de massifs et bordures.

Avantage :

- ✓ Niveau sonore (apporte un confort appréciable à l'Agent ainsi que les habitants car moins bruyant qu'une tondeuse normale)
- ✓ Respect de la biodiversité et absence de pollution atmosphérique (application de l'opération « Zéro phyto », abandon de produits chimiques)
- ✓ Permet de faire des rattrapages sur certaines zones moins accessibles : trottoirs, fil d'eau, pavages, joints, pieds de mur...
- ✓ Possibilité d'accessoiriser l'appareil

4. EMBELLISSEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR DE MONETEAU

Il nous a été demandé d'améliorer le «Jardin du Souvenir de MONETEAU». Nous proposons de remplacer la partie engazonnée par une zone minérale (des gravillons sur du géotextile) et un décor environnant. Nous pourrions prendre exemple sur la réalisation qui a été faite à SOUGERES.

5. RENOVATION DE L'AVENUE DE LA GARENNE

Les travaux de voirie de l'avenue de la Garenne vont bientôt commencer. Sur les trottoirs, des zones sous forme d'ilots d'environ 16m² accolés à des places de stationnement deviendront des espaces de verdure. Pour le plaisir des yeux, nous prévoyons d'y planter, sur un lit de paillage, des arbustes et des rosiers accompagnés de vivaces et graminées.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de remerciement de l'école de musique pour son soutien.

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du groupe d'opposition concernant la demande de subvention de Zinallila pour que le conseil municipal veuille bien reconsidérer le refus d'une attribution.

Monsieur le maire rappelle qu'il n'a jamais été dans la politique de la commune que de pénaliser une association, bien au contraire. Les allégations électorales quant à ce refus sont absolument sans fondement. Par contre, monsieur le maire rappelle d'une part que la mission de la commission des finances en ce domaine, qui agit librement, et que d'autre part les associations ont certes des droits mais aussi des devoirs. Et pour ce qui concerne précisément Zinallila, monsieur le maire avait d'emblée accepté de mettre à disposition des locaux au CIGA ; or, ces locaux n'ont pas été respectés et de multiples rappels à l'ordre ont été faits, sans effet. Ce manque de respect n'est pas tolérable. Les efforts attendus n'ont pas été faits. Monsieur le maire est prêt à refaire considérer l'octroi d'une subvention, mais pas dans ces conditions d'occupation des lieux.

Monsieur le maire rappelle aussi que cette association a toujours été soutenue.

M. Le Cann ne comprend pas pourquoi l'octroi d'une subvention à l'association Zinallila a été la seule à ne pas être reconduite.

M. CRENE rappelle que l'octroi d'une subvention - ou sa reconduction - n'est pas un droit, et que l'intérêt communal doit être manifeste, ce qui n'est pas le cas en la matière. Ce que M. MOREL confirme. M. CRENE indique également que les comptes prévisionnels transmis n'étaient pas cohérents.

Monsieur le maire conclue en demandant à M. Le Cann de solliciter de cette association un dossier plus clair et qu'un nettoyage sérieux des locaux occupés soit fait ; il sera toujours possible de reconsidérer la demande.

M. CRENE précise à ce niveau qu'une subvention peut toujours être attribuée, même pour une action déjà réalisée.

M. MOREL donne un compte rendu succinct de l'assemblée générale de l'ADMR du mardi 3 juin 2014 à 20h30. La nouvelle présidente a pris ses fonctions. L'ADMR dans l'Yonne : 190 bénévoles, 428 salariés, plus de 3500 personnes aidées. A Monéteau : 46 clients gamme aide à domicile à Monéteau ; 16 clients gamme famille ; 121 clients gamme autonomie. La présidente a insisté sur l'importance et l'utilité de la subvention octroyée par la commune de Monéteau et l'en remercie vivement. Petit résultat positif cette année (500 euros) ; budget de 300 000 euros. Une demande de subvention exceptionnelle sera peut-être transmise l'année prochaine pour un engagement dans une démarche qualité.

M. CRENE donne rapidement le résultat des élections à Föhren, en Allemagne, commune jumelée avec Monéteau.

Monsieur le maire remercie le Comité des Fêtes, les organisateurs, les bénévoles, les services, pour le vide-greniers qui a été une belle réussite. Félicitations à tous.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le 30 juin 2014.

Monsieur le maire lève la séance à 22H30.